

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE BADEN

Lotissement : 9 lots

Lotissement "Le Domaine de la Fontaine"

Arrêté de lôtir n° PA 056 008 21 Y0003 du 13/04/2022
 Arrêtés modificatifs n°M01 du 20/11/2023 et M02 du 09/10/2024

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

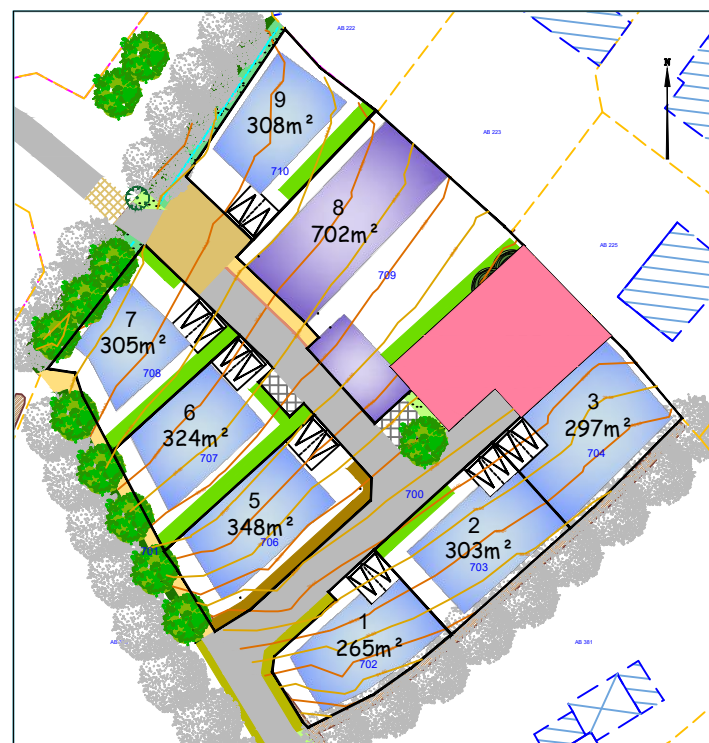
Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)

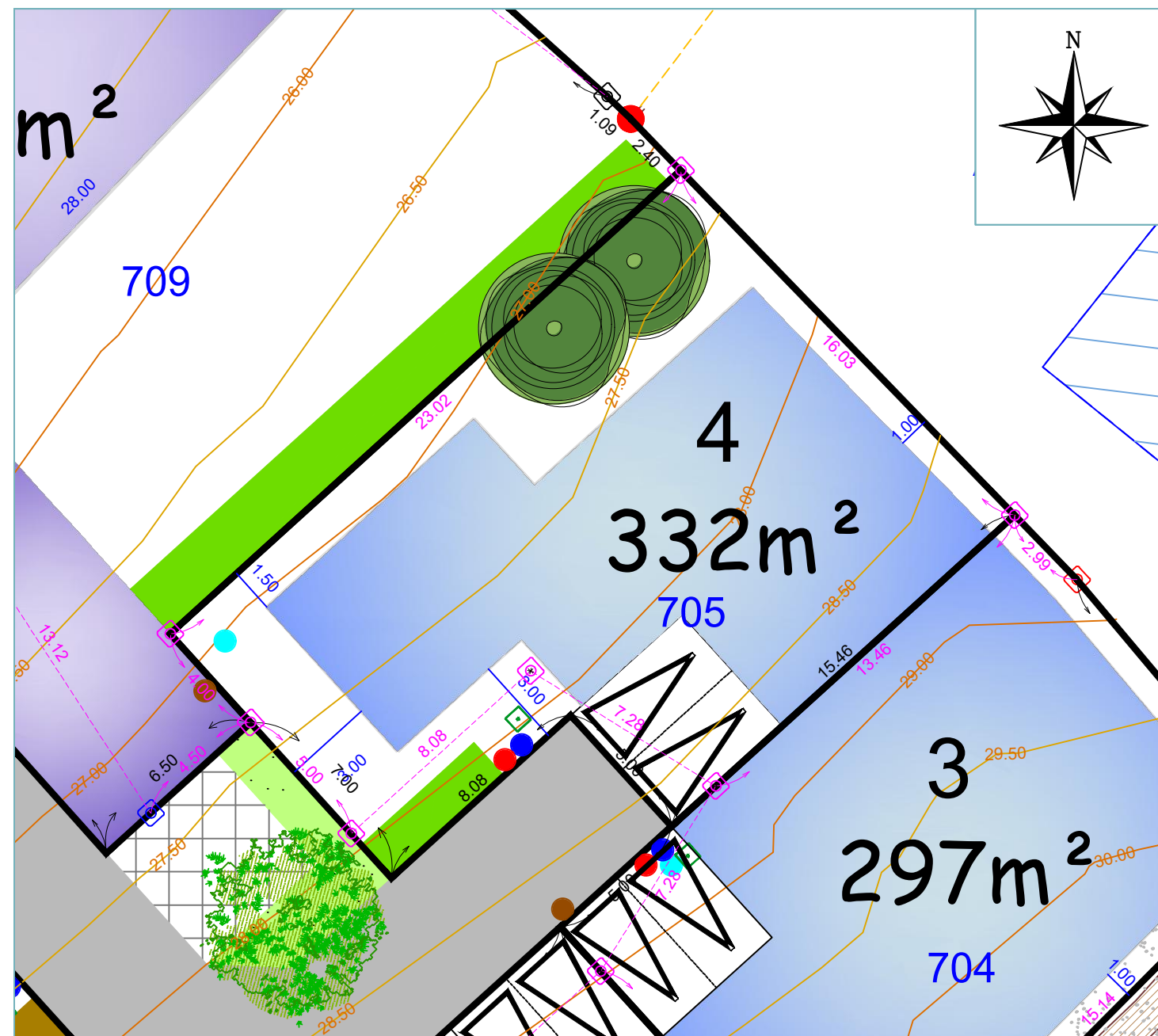


LOT N° :	4
Superficie réelle :	332 m ²
Réf. Cadastre :	Section AB n° 705
Surface de plancher :	300 m ²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
 SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
 David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144
 Immeuble Océania - Porte océane 2
 23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
 Tél : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr

Dressé le 10.10.2023
 Modifié le 21.10.2024
 Dressé par R. EZANNIC
 Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)
 Référence : A21-927



Echelle : 1/200

Les courbes de niveaux sont issues de l'état des lieux réalisé avant travaux le 18/11/2021.

LEGENDE

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX | | ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage) |
| | ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES | | COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE |
| | VOIRIE PARTAGEE | | COTATION VOIRIE |
| | STATIONNEMENT (pavés engazonnés) | | N° DE LOT ET SUPERFICIE RÉELLE |
| | STATIONNEMENT POSSIBLE | | SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION |
| | PLACETTE | | COURBE DE NIVEAUX AVANT TRAVAUX |
| | TALUS EXISTANT A REFORMER ET A REPLANTER | | PERIMETRE DU LOTISSEMENT |
| | TALUS PLANTE OU RENROCHEMENT SUR ESPACE COMMUN | | APPLICATION CADASTRALE NON BORNEE |
| | TALUS PLANTE OU ENROCHEMENT SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur) | | ARBRE STRUCTURANT REMPLACE |
| | NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales) | | ARBRE A PLANTER (position approximative) |
| | MUR DE SOUTENEMENT | | ARBRE EXISTANT (non relevé) |
| | ENROCHEMENT SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur) | | CHENE EXISTANT RELEVE A CONSERVER |
| | AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES | | |
| | CHEMIN PIETON | | |
| | ESPACE PAYSAGER | | |

LEGENDE DES RÉSEAUX

-
-
-
-
-

POSITIONS APPROXIMATIVES - SE REFERER AUX PLANS DE RECOLEMENT

PRINCIPE DE BORNAGE

-
-
-
-
-

Décalage des bornes en limite de voirie

